

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 6483

74 – HAUTE-SAVOIE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON-LES-BAINS

Jugement d'ouverture

Date : 21 mai 2026.

Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.

931 752 638 RCS Thonon-les-Bains.

ETERNATECH.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Activité : le conseil, le développement, l'assistance, la formation, la réalisation d'études, de veille, d'audit, d'analyses ou de prestations, dans le domaine informatique et du développement web, à destination de toute personne physique, de toute personne morale, de tout organisme public; la participation par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise de location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, informatiques, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement, ou à tout objet similaire ou connexe..

Adresse : 4, chemin des Guillettes, 74200 Thonon-les-Bains.

Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 février 2026, désignant liquidateur la Selarl Mj Synergie Prise en la Personne de Maître François-Charles Desprat 5 Rue François Morel 74200 Thonon-les-Bains. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.